



## COMpte-REndU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE-EN-BERRY

EN DATE DU 11 septembre 2017  
Salle de La Chapelle, rue Jean Pacton à La Châtre

\*\*\*\*\*

### Étaient présents : 82 membres

- 1 M. DEGAY Jean Michel (Maire d'AIGURANDE) Président
- 2 M. ALIX Claude (NERET)
- 3 M. ALLEBEE Robert (POULIGNY NOTRE DAME)
- 4 Mme ALLELY Françoise (MALICORNAY)
- 5 Mme AUROUX Karine (ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
- 6 M. BALLEREAU Jean Marc (CLUIS)
- 7 Mme BEHRA Hélène (MERS SUR INDRE)
- 8 Mme BLANCHARD Chantal (VICQ EXEMPLET)
- 9 Mme BOUBET Paulette (VIGOULANT)
- 10 M. BOULBON Frédéric (BRIANTES)
- 11 Mme BRUNAUD Anne Marie (MALICORNAY)
- 12 M. CALAME Daniel (Maire de SAINT PLANTAIRE)
- 13 Mme CHADRON Mauricette (FEUSINES)
- 14 Mme CHAGNON Josette (LACS)
- 15 M. CHARASSON Patrick (Maire de FEUSINES)
- 16 Mme CHATTON Mauricette (LE MAGNY)
- 17 Mme COMMON Colette (SAZERAY)
- 18 Mme DEBONDANS Sylvie (VIJON)
- 19 M. DENORMANDIE Arnaud (FOUGEROLLES)
- 20 M. DORADOUX Jean Luc (Maire de PERASSAY) représenté par Mme BAUDE suppléante
- 21 M. DUDAN Jacques (MONTIPOURET)
- 22 Mme DUPEUX Marie Jeanne (SAZERAY)
- 23 M. FOISEL Michel (FOUGEROLLES)
- 24 M. FORISSIER Nicolas (Ancien Ministre, Député de l'Indre, Conseiller Régional, LA CHATRE)
- 25 M. GENICHON René (Maire du VIGOULANT)
- 26 M. GRANDHOMME Hervé (Maire d'ORSENNES)
- 27 M. GROLEAU Philippe (LA BERTHENOUX)
- 28 M. JOUVE Cyril (MONTLEVIC)
- 29 M. JUDALET Patrick (Maire de LA CHATRE)
- 30 Mme LABESSE Elisabeth (Maire de CHASSIGNOLLES)
- 31 M. LAFONT Marc (MERS SUR INDRE)
- 32 M. LAGOUTTE Gérard (LOURDOUEIX ST MICHEL)

- 33 Mme LAMY Danielle (Maire de POULIGNY NOTRE DAME)
- 34 M. LANSADE François (LOURDOUEIX ST MICHEL)
- 35 M. LAURENT Julien (LOUROUER ST LAURENT)
- 36 M. MAILLIEN Bernard (AIGURANDE)
- 37 Mme MALOT Madeleine (Maire de VERNEUIL SUR IGERAIE) représentée par M. MAILLET suppléant
- 38 M. MARATHON Jean Paul (BUXIERES D'AILLAC)
- 39 M. MATHEY Jean Luc (NEUVY ST SEPULCHRE)
- 40 M. MENURET Quentin (LYS ST GEORGES)
- 41 M. MERCIER André (THEVET ST JULIEN)
- 42 M. MICHOT Olivier (LYS ST GEORGES)
- 43 M. MINET Claude (Maire de CLUIS)
- 44 M. MITATY Bernard (Maire de CROZON SUR VAUVRE)
- 45 Mme MONGIS CARRION Simone (Maire de MONTCHEVRIER)
- 46 M. MONTINTIN Christian (GOURNAY)
- 47 M. MOULIN Christophe (BRIANTES)
- 48 M. NAISSANT Jacques (LOUROUER ST LAURENT)
- 49 M. NICOLET Jean Pierre (ST AOUT)
- 50 Mme NOC CHAPUT Stéphanie (CHASSIGNOLLES)
- 51 M. NONIN Patrick (Maire de NOHANT VIC)
- 52 Mme OLD Isabelle (LA MOTTE FEUILLY)
- 53 M. PAQUIGNON Christian (Maire de TRANZAULT)
- 54 M. PASQUET Henri (CROZON SUR VAUVRE)
- 55 M. PEDARD Jean Pierre (Maire de CHAMPILLET)
- 56 Mme PERICAT Josette (MONTCHEVRIER)
- 57 M. PERRIN Maurice (ST DENIS DE JOUHET)
- 58 Mme PILLOT DUPUIS Laurence (SAINTE SEVERE)
- 59 M. PIROT Michel (Maire de CREVANT)
- 60 Mme POISSONNET Sandra (MAILLET)
- 61 M. RABRET Benoît (VIJON)
- 62 Mme RAINAUD Dominique (PERASSAY)
- 63 Mme ROUILLARD Mireille (VICQ EXEMPLET)
- 64 M. SACHET Bertrand (GOURNAY)
- 65 M. SAINT MICHEL Bertrand (ORSENNES)
- 66 M. SIMON Bruno (Maire de ST DENIS DE JOUHET)
- 67 Mme SIMON Monique (MONTLEVIC)
- 68 Mme TEINTURIER Jacqueline (MONTGIVRAY)
- 69 M. TORNETTO Gilbert (CHAMPILLET)
- 70 Mme TRIBET Annie (CREVANT)
- 71 M. VIAUD Philippe (TRANZAULT)
- 72 M. VIGNOT Alain (LIGNEROLLES)

## Conseillers Départementaux

- 73 M. DESCOUT Serge (Président du Conseil Départemental de l'Indre, Conseiller Départemental de LA CHATRE)
- 74 M. BLIN Michel (Conseiller Départemental de NEUVY ST SEPULCHRE)
- 75 Mme LAFARCINADE Marie Jeanne (Conseillère Départementale de NEUVY ST SEPULCHRE)
- 76 Mme SELLERON Michèle (Conseillère Départementale de LA CHATRE)

## Délégués des Communautés de Communes

- 77 M. COURTAUD Pascal (Président de la CDC de la Marche Berrichonne)
- 78 M. GARRY André (CDC de la Marche Berrichonne, Maire de LOURDOUEIX ST MICHEL)
- 79 M. GAUTRON Guy (Président de la CDC du Val de Bouzanne, Maire de NEUVY ST SEPULCHRE) 2ème Vice-Président
- 80 M. MANCOIS Jean-Luc (CDC de La Châtre Ste Sévère, Maire de ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
- 81 M. POITRENAUD Jean Jacques (CDC de La Châtre Ste Sévère)
- 82 M. ROBERT Christian (CDC du Val de Bouzanne, Maire de MERS SUR INDRE)

Mme NIEUL Hélène (Chargée de Mission, région Centre-Val de Loire)

## Équipe du Pays

M. LE ROUX Yann (Directeur), Mme CHABENAT Dominique (Secrétaire comptable), Mme PERES Katia (Animatrice OPAH), M. VASLIN Pierre-Emmanuel (Animateur LEADER), Mme AUMARECHAL Blandine (Chargée de mission Santé), M. GORDET Valentin (Chargé de mission SCoT/PLUi)

## Étaient excusés ou absents : 30 délégués

- 1 Mme BAHY Christine (NOHANT VIC)
- 2 M. BELLET Alain (POULIGNY ST MARTIN)
- 3 M. BOURDEAU Jean Marie (LACS)
- 4 M. BRETAUD Michel (Maire de LA BUXERETTE)
- 5 M. BRISSE Patrick (SARZAY)
- 6 M. CHAUVAT Jean Marc (NEUVY ST SEULCHRE)
- 7 M. DAUGERON François (Maire de SAINTE SEVERE) 3ème Vice-Président
- 8 Mme D'HOOGHE Nicole (VERNEUIL SUR IGNERAIE)
- 9 M. DEBEURET Jean Louis (MOUHERS)
- 10 M. DEGUET Rémy (SAINT PLANTAIRE)
- 11 M. GENICHON Sébastien (NERET)
- 12 M. HERLEMONT Etienne (LIGNEROLLES)
- 13 M. JULIEN Pierre (LE MAGNY)
- 14 M. LACOU Patrick (Maire de SARZAY)
- 15 M. LAMBILLIOTTE Patrick (Maire de SAINT AOUT)
- 16 M. LELARD Philippe (MONTIPOURET)
- 17 M. MARECHAL Emmanuel (LA BUXERETTE)
- 18 Mme MARIE Sabrina (ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
- 19 M. MARIEZ Bernard (SAINT CHARTIER)
- 20 Mme NICOLAS Barbara (Maire de MOUHERS)
- 21 M. PELLETIER Philippe (URCIERS)
- 22 Mme. PEPIN Christine (MONTGIVRAY)
- 23 Mme PILLET Michelle (LA BERTHENOUX)
- 24 M. PRADAT Eric (URCIERS)
- 25 M. QUENTIN Benjamin (LA MOTTE FEUILLY)
- 26 Mme RAYMOND Delphine (THEVET ST JULIEN)
- 27 M. SAGET Gérard (Maire de BUXIERES D'AILLAC)

- 28 Mme SCHIAVI Béatrice (SAINT CHARTIER)  
29 M. THEBAULT Bernard (MAILLET)  
30 M. WEINLING Eric (Maire de POULIGNY ST MARTIN)

M. ROULLET Dominique (Conseiller Régional référent)  
Mme GOMBERT Annick (Conseillère Régionale)  
M. MOREAU Jean-Claude (Président du Conseil de développement)  
M. LUMET Christophe (Directeur de la DATER, Conseil départemental de l'Indre)

---

M. Jean-Michel DEGAY, Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance et remercie tous les membres présents à ce Comité syndical qui se tient dans la salle de La Chapelle à LA CHÂTRE.

Il tient à excuser toutes les personnes qui n'ont pas pu se libérer pour ce Comité syndical (se référer à la liste des excusés ci-avant).

Le Président demande si les membres du Syndicat ont des observations sur le compte-rendu de la dernière assemblée générale du 10 avril 2017. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Contraint par la loi de démissionner de la Présidence du Pays suite à son élection au mandat de Député de l'Indre le 18 juin dernier, M. Nicolas FORISSIER a tenu à exprimer sa fierté sur le travail accompli depuis une vingtaine d'années avec l'ensemble des élus du territoire, du département et de la région. En effet depuis la création du Pays en juin 1996, de nombreux programmes (Contrat régional, Leader, OPAH, ORAC, MAE...) ont été engagés avec l'aide des financeurs publics (Europe, Etat, région, département) contribuant au développement de ce territoire.

Soucieux de défendre avant tout l'intérêt général, les élus du Pays ont toujours travaillé de façon constructive en évitant toutes considérations politiques. La seule priorité était de mener la meilleure négociation possible en vue de soutenir l'ensemble des actions du territoire. A cette occasion, il tient à remercier les élus locaux, départementaux et régionaux, les acteurs de la société civile et les agents du Pays pour leur implication.

En qualité de délégué du Pays, de Député de l'Indre et de Conseiller régional, il compte poursuivre son engagement en soutenant au mieux les actions du Pays.

Compte tenu de sa connaissance des dossiers, il souhaiterait que Jean-Michel DEGAY puisse lui succéder à la présidence, et dans un souci d'équilibre entre les cantons que Patrick JUDALET, Maire de La Châtre se porte candidat au poste de 1<sup>er</sup> Vice-Président du Pays.

C'est avec émotion et beaucoup d'amitiés qu'il a fait part à l'assemblée de son optimisme pour l'avenir de ce territoire.

Au nom de l'ensemble des élus du Pays, M. Jean-Michel DEGAY a tenu à remercier l'ancien Président pour son action et son engagement sans faille depuis plus de 20 ans.

Le Président a souhaité la bienvenue à Hélène NIEUL, nouvelle chargée de mission de la région Centre-Val de Loire, installée à l'espace région de Châteauroux.

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

**Ordre du jour :**

- 1) Election du Président, des Vice-Présidents et des membres du Bureau
- 2) Délégation de fonctions et de signature du Président
- 3) Contrat Territorial EnR thermique
- 4) Questions diverses :
  - Indemnité de conseil du nouveau receveur
  - Autorisation d'absence des agents
  - Signatures en clôture de l'installation

---

**1) Election du Président, des Vice-Présidents et des membres du Bureau**

Le Président, après avoir ouvert le Comité syndical, passe la parole à Mme Paulette BOUBET, doyenne de l'assemblée, qui prend la Présidence de la séance.

Etant le plus jeune des délégués, M. Quentin MÈNURET est le secrétaire de séance.

La Présidente dresse la liste des candidats au poste de Président.

Un seul délégué se déclare candidat : Monsieur Jean-Michel DEGAY

La Présidente invite les délégués à procéder à l'élection du Président en votant à bulletin secret et à la majorité des suffrages. Chaque délégué a établi son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis plié dans l'urne.

**Résultats du dépouillement du 1<sup>er</sup> tour de l'élection du Président :**

<b>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</b>	<b>84</b> 82 votants + 2 pouvoirs
Bulletins blancs	1
Bulletins nuls	2
Suffrages exprimés	81
Majorité absolue	41
Nombre de voix obtenues	
<b>M. Jean-Michel DEGAY</b>	<b>79</b>
<b>M. Michel BLIN</b>	<b>1</b>
<b>M. Christophe MOULIN</b>	<b>1</b>

**Monsieur Jean-Michel DEGAY** ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, a été proclamé Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry.

M. Jean-Michel DEGAY indique que c'est avec une certaine émotion qu'il prend la présidence du Pays. Il compte sur un travail d'équipe avec les Vice-Présidents et les élus du Pays.

Le Président propose d'élire les trois Vice-Présidents à mains levées. Le Comité syndical adopte cette proposition à l'unanimité.

Sachant qu'il faut respecter statutairement l'équilibre entre les 2 cantons, il faudra 2 Vice-Présidents représentant le canton de La Châtre.

Le Président dresse la liste des candidats à la Vice-Présidence.

Les candidats aux postes de Vice-Présidents sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> Vice-Président : Monsieur Patrick JUDALET (Canton de La Châtre)
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur François DAUGERON (Canton de La Châtre)
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Guy GAUTRON (Canton de Neuvy St Sépulcre)

Le Président invite les délégués à procéder à l'élection des trois Vice-Présidents.

**Messieurs Patrick JUDALET, François DAUGERON et Guy GAUTRON** ont été proclamés respectivement 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry à l'unanimité des voix.

Conformément aux statuts du Pays, les quatre conseillers départementaux des cantons de La Châtre (M. Serge DESCOUT, Président et Mme Michèle SELLERON) et de Neuvy Saint Sépulchre (M. Michel BLIN et Mme Marie-Jeanne LAFARCINADE) sont membres de droit du bureau du Pays.

Le Président rappelle que le bureau du Pays est composé du Président, des 3 Vice-Présidents, des 4 Conseillers départementaux et d'autres membres élus par le Comité syndical. Afin de procéder à l'élection des autres membres du bureau, le Président dresse la liste des candidats qui s'établit comme suit :

<b>Daniel CALAME</b> Maire de St Plantaire	<b>Patrick CHARASSON</b> Maire de Feusines
<b>Arnaud DENORMANDIE</b> Conseiller municipal de Fougerolles	<b>Nicolas FORISSIER</b> Délégué de La Châtre
<b>Barbara NICOLAS</b> Maire de Mouhers	<b>Jean Pierre NICOLET</b> 1er adjoint de St Août
<b>Philippe PELLETIER</b> Conseiller municipal d'Urciers	<b>Benoît RABRET</b> 1er adjoint de Vijon
<b>Bruno SIMON</b> Maire de St Denis de Jouhet	<b>Jacqueline TEINTURIER</b> 1er adjoint de Montgivray

Le Président invite les délégués à procéder à l'élection des autres membres du bureau dans les mêmes formes.

**M. Daniel CALAME, M. Patrick CHARASSON, M. Arnaud DENORMANDIE, M. Nicolas FORISSIER, Mme Barbara NICOLAS, M. Jean-Pierre NICOLET, M. Philippe PELLETIER, M. Benoît RABRET, M. Bruno SIMON et Mme Jacqueline TEINTURIER** ont été proclamés membres du bureau du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry à l'unanimité des voix.

Le Président récapitule la composition du bureau du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry qui se présente comme suit :

<b>Jean-Michel DEGAY</b> Président du Pays	<b>Patrick JUDALET</b> 1 <sup>er</sup> Vice-Président du Pays
<b>François DAUGERON</b> 2 <sup>ème</sup> Vice-Président du Pays	<b>Guy GAUTRON</b> 3 <sup>ème</sup> Vice-Président du Pays
<b>Serge DESCOUT</b> Président du Conseil Départemental	<b>Michel BLIN</b> Conseiller Départemental
<b>Marie-Jeanne LAFARCINADE</b> Conseillère Départementale	<b>Michèle SELLERON</b> Conseillère Départementale
<b>Daniel CALAME</b> Maire de St Plantaire	<b>Patrick CHARASSON</b> Maire de Feusines
<b>Arnaud DENORMANDIE</b> Conseiller municipal de Fougerolles	<b>Nicolas FORISSIER</b> Délégué de La Châtre
<b>Barbara NICOLAS</b> Maire de Mouhers	<b>Jean Pierre NICOLET</b> 1 <sup>er</sup> adjoint de St Août
<b>Philippe PELLETIER</b> Conseiller municipal d'Urciers	<b>Benoît RABRET</b> 1 <sup>er</sup> adjoint de Vijon
<b>Bruno SIMON</b> Maire de St Denis de Jouhet	<b>Jacqueline TEINTURIER</b> 1 <sup>er</sup> adjoint de Montgivray

## 2) Délégation de fonctions et de signature du Président

Le Président indique que l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorise en cas d'absence ou d'empêchement, à déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions et sa signature aux Vice-Présidents.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **AUTORISE** le Président du Pays de La Châtre en Berry, Jean-Michel DEGAY, à déléguer par arrêté l'exercice d'une partie de ses fonctions et sa signature aux 3 Vice-Présidents du Pays :
- 1<sup>er</sup> Vice-Président : M. Patrick JUDALET (Maire de La Châtre)
  - 2<sup>ème</sup> Vice-Président : M. François DAUGERON (Maire de Ste Sévère sur Indre, Président de la CdC de La Châtre Ste Sévère)
  - 3<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Guy GAUTRON (Maire de Neuvy St Sépulcre, Président de la CdC du Val de Bouzanne)

## 3) Contrat Territorial EnR thermique

### Le contrat de développement territorial des EnR thermiques

C'est un outil de soutien au développement ambitieux et maîtrisé des énergies renouvelables, qui pourra porter sur :

- des actions de promotion, d'animation et de coordination

- des études préalables aux investissements
- des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- et plus globalement tous types d'actions visant à soutenir le développement des filières EnR adapté au contexte d'un territoire

C'est un soutien sur la durée avec un contrat initial de 3 ans, renouvelable une fois dans la limite de 6 ans.

### Les filières éligibles

La production de chaleur à partir de :

- de la biomasse
- de la géothermie assistée par pompes à chaleur (sur nappe, sur sondes, sur eaux usées)
- de l'énergie solaire thermique (eau chaude sanitaire, ....)
- de chaleur fatale (valorisation de la chaleur perdue, transmise par un réseau de chaleur ou transformée en électricité)

Et le cas échéant, la création des réseaux de chaleur associés à ces EnR.

### Objectifs chiffrés du Contrat EnR thermique

A l'issue du Contrat EnR thermique, le territoire devra réaliser au moins 10 installations, dont une en géothermie.

### L'opérateur territorial

L'**opérateur territorial** est une collectivité porteuse du contrat EnR thermique.

Il s'agit d'avoir un projet à une échelle cohérente et ayant la taille critique pour faire émerger les installations :

- Préférentiellement des EPCI ou leur regroupement,
- Des PETR, des syndicats de Pays (seuls ou regroupés)

Le périmètre proposé consisterait en une coopération des 3 Pays du sud Berry, La Châtre en Berry, Val de Creuse-Val d'Anglin et Berry Saint Amandois.

### Au cœur de ce dispositif : un opérateur territorial

Un opérateur territorial :

- ⇒ **Qui souhaite s'engager dans la construction d'un véritable projet de développement des EnR sur son territoire**
- ⇒ **Qui associe les acteurs et dispositifs déjà présents (missions d'animation bois énergie ou géothermie, conseils en énergie partagés, agences locales de l'énergie, etc...) dans une optique de cohérence, complémentarité, et de renforcement de leur efficacité et de leur volume d'activité**



- ⇒ **Qui mobilise les maîtres d'ouvrage potentiels (publics et privés) de son territoire** pour un passage aux EnR, et les suit pendant toute la durée de leurs projets

### Préalablement à la signature du contrat

Engagements de chacun des partenaires au sein d'un accord cadre tripartite :

- ⇒ **ADEME** : accompagnement technique et financier
- ⇒ **Région** : accompagnement financier
- ⇒ **Opérateur territorial** : interlocuteur principal de l'ADEME et de la Région
  - **Garant de l'atteinte des objectifs** (nombre d'installations, production EnR)
  - **Accompagne les maîtres d'ouvrages et assure la cohérence des dispositifs** (anime ; coordonne ; prospecte ; accompagne les porteurs de projet, suit l'avancée des projets ; est le garant de la qualité des installations)

Pour signer le COT EnR avec l'ADEME et la région, l'opérateur territorial -qui serait le Pays chef de file- pourrait être le **Pays Val de Creuse-Val d'Anglin** disposant d'un agent chargé du « conseil en énergie partagée ».

### Les aides financières

#### 1 - Accompagnement de l'opérateur territorial via un contrat d'objectif

- ⇒ Aide pour **valoriser le temps de travail relatif à l'animation et la coordination du projet**, et les dépenses engagées dans le cadre de **la mission d'animation et de suivi du projet**

#### 2 - Aides aux bénéficiaires finaux (maîtres d'ouvrages publics ou privés) pour les investissements EnR

Les aides aux travaux :

- ⇒ Le taux maximum d'aide à chaque installation est fixé à 45%

Les aides apportées se déclinent en 2 volets :

- ⇒ Un volet forfaitaire (généralement des €/TEP EnR) apporté par l'ADEME et selon les modalités du Fonds chaleur ;
- ⇒ Si nécessaire, un volet complémentaire apporté par le Conseil Régional permettant d'atteindre globalement pour l'investissement un taux d'aide maximum de 45%.

### En synthèse

**1**  
L'engagement de l'opérateur territorial sur un nombre d'opérations et sur un niveau de production d'énergie renouvelable, via un accord-cadre.

**2**  
Un soutien financier à l'opérateur territorial pour la mise en place des actions de mobilisation et d'accompagnement technique des porteurs de projets du territoire.

**3**  
Un accompagnement financier individualisé destiné aux maîtres d'ouvrages publics et privés porteurs de projets d'installations d'énergies renouvelables.

## Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI)



- ⇒ Lancement de l'AMI le 10 juillet 2017
- ⇒ Candidature à déposer à l'ADEME et la région

### Contacts :

- ADEME DR Centre-Val de Loire : **David MAGNIER**
- Conseil régional Centre-Val de Loire : **William PALIS**

- ⇒ Dépôt des candidatures

### Plusieurs échéances :

- 30 septembre 2017
- 19 janvier 2018
- 20 avril 2018
- 30 septembre 2018

Le Président propose au Comité syndical de **déposer une candidature commune au Contrat Territorial EnR thermique avec les Pays Val de Creuse-Val d'Anglin et Berry St Amandois.**

### Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **VALIDE** l'engagement du Pays de La Châtre en Berry dans le développement des énergies renouvelables
- ⇒ **APPROUVE** le dépôt d'une candidature commune avec les Pays Val de Creuse-Val d'Anglin et Berry St Amandois dans le cadre de l'Appel à Manifestations d'Intérêt « Développement territorial des énergies renouvelables thermiques » lancé le 10 juillet 2017 par l'ADEME Centre-Val de Loire et la région Centre-Val de Loire
- ⇒ **APPROUVE** sur le principe la désignation du Pays Val de Creuse-Val d'Anglin en qualité d'opérateur territorial du COT EnR Thermique, dont l'agent chargé du « conseil en énergie partagée » pourrait assurer la coordination du dispositif, sous réserve de la décision des élus du Pays Val de Creuse-Val d'Anglin
- ⇒ **MANDATE** l'opérateur territorial pour signer un accord cadre tripartite avec l'ADEME Centre-Val de Loire et la Région Centre-Val de Loire
- ⇒ **AUTORISE** le Président du Pays de La Châtre en Berry à signer le COT EnR Thermique et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre

## 4) Questions diverses

### INDEMNITE DE CONSEIL DU NOUVEAU RECEVEUR

Le Président indique que Mme Borderas est le nouveau receveur de La Châtre depuis le 1er juin 2017.

Conformément aux textes en vigueur rappelés ci-dessous, il propose de lui attribuer une indemnité de conseil :

- Article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982
- Décret n°82.979 du 19 novembre 1982

- Arrêté interministériel du 16 décembre 1983

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à la majorité (81 pour, 1 contre) :

⇒ **DECIDE :**

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseils et fixe le taux de l'indemnité de conseil à 50 % par an.
- de ne pas accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires.

⇒ **APPROUVE l'attribution de cette indemnité à Mme BORDERAS**, Receveur Municipal à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 et précise qu'elle sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel susnommé.

⇒ **AUTORISE** le Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry à engager cette dépense.

### AUTORISATION D'ABSENCE DES AGENTS

Le Président indique que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences liées à des événements familiaux pour les agents publics territoriaux.

Sur la base de la liste adoptée en Comité Technique du 24 mars 2017, le Président propose les autorisations d'absence indiquées dans le tableau ci-dessous pour les agents titulaires et contractuels du Pays.

Nature de l'évènement	Nombre de jours d'absence (jours ouvrables)
Mariage ou PACS de l'agent	8 jours
Mariage ou PACS d'un enfant	4 jours
Mariage ou PACS de frère, sœur, petit enfant,	2 jours
Mariage ou PACS d'un neveu, nièce, beaux-parents, beau-frère, belle sœur	1 jour
Naissance ou adoption d'un enfant au foyer de l'agent (de droit)	3 jours
Décès ou maladie très grave du conjoint, d'un enfant, des parents	5 jours
Décès des beaux-parents	3 jours
Décès des petits enfants, frères, sœurs, beaux-frères, belles sœurs, oncles, tantes, neveux, nièces, grand parents	2 jours
Intervention chirurgicale ou hospitalisation du conjoint ou enfant mineur	3 jours
Consultation chez un spécialiste de l'agent ou de l'enfant, convocation, don du sang, affaires juridiques	½ jour
Déménagement	1 jour
Enfant malade	6 jours

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à la majorité (46 pour, 26 abstentions et 10 contre) :

- ⇒ **ADOpte** les autorisations d'absence présentées dans le tableau ci-avant
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer les autorisations d'absence des agents titulaires et contractuels

### **SIGNATURES EN CLOTURE DE L'INSTALLATION**

Après avoir demandé s'il y avait des observations ou des réclamations, le Président invite :

- ⇒ Les 3 Vice-Présidents à signer le « spécimen de signatures » ;
- ⇒ et le doyen, le secrétaire et les autres délégués à signer le procès-verbal.

Avant de clôturer la séance, le Président remet deux cadeaux à Nicolas FORISSIER, l'un de la part des élus et l'autre des agents du Pays, pour saluer son engagement à la présidence du Pays depuis plus de 20 ans et le remercier chaleureusement.

---

Le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions. Aucun délégué ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.

**Le Président,  
Jean-Michel DEGAY**



**Les membres présents,**